

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 juillet 2022

L'An deux mille vingt-deux, le dix-neuf du mois de juillet à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle de bal du foyer rural, en session ordinaire du mois de juillet, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 12/07/2022

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

Conformément à l'article
L 2121-25 Code Général des
Collectivités Territoriales, la
liste des délibérations est
affichée à la mairie et mise
en ligne sur le site internet, le
25/07/2022.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, CANONNE Julien, COUINEAU Cyrille

Excusées : Mme SCHAEFER Virginia représentée par Mme Marie-Annick MORICEAU,
Mme JAMET Amélie représentée par M. Julien CANONNE,
Mme GALLARD Corine représentée par M. Cyrille COUINEAU

Secrétaire de séance : M. Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES

DCM2022-07-073 **Peinture en trompe l'œil sur le poste de transformation et le mur attenant situés avenue Goupil de Bouillé :**

Monsieur Sébastien DELAUNAY, Conseiller Municipal et vice-président de la commission embellissement rappelle que par délibération n°2022-02-016 en date du 8 février 2022, le conseil municipal avait validé l'intervention de l'artiste Pierre KERIHUEL « Moka décoration » basé à la Possonnière près d'Angers pour la réalisation d'une peinture en trompe l'œil sur le poste de transformation et le mur attenant (atelier du relais jeunes) situés avenue Goupil de Bouillé. Toutefois, la charge de travail de l'artiste ne lui permettra pas de réaliser cette œuvre sur l'année 2022.

Sur avis favorable de la commission, il propose de retenir monsieur Vincent DUPÉ « V DESIGN », artiste indépendant ayant réalisé en 2021, la fresque dans le couloir de l'épicerie. Il pourra intervenir les 7, 8 et 9 septembre.

Le thème de la nature est maintenu. Le montant de son devis s'élève à 2 500€ TTC.

Le Conseil Municipal,
Vu les esquisses proposées,
Après en avoir délibéré :

Valide le projet et le devis correspondant

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour l'embellissement du poste de distribution d'électricité « avenue Goupil de Bouillé » avec le SIEML et ENEDIS.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 049-214900417-20220719-DCM2022_07_073-DE

Cette dépense sera inscrite au budget communal, compte 6228.

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Yves BOUCHER

